

ACTIVITES ACEJISTES

Dans la Région

Le Père Paré poursuit son travail d'organisation dans le comté de Restigouche. — Assemblée des plus enthousiastes à Péribon, l'abbé Savoye, un ardent et un entraîneur. — Les officiers des nouvelles fondations.

Mgr MELANCON PRETE SON APPUI

"L'heure est venue pour la jeunesse des Provinces Maritimes s'organiser pour mieux servir l'Eglise, sa patrie qui réclame plus que jamais des hommes clairvoyants et dévoués."

"CES HOMMES SE FORMENT DANS CETTE A. C. J. C."

Les dernières nouvelles que nous fait parvenir le R. P. Paré, s.j., aumônier général de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française sont encourageantes et montrent que partout comme dans le Madawaska, les jeunes gens prennent les curés de paroisses, reçoivent comme un événement depuis longtemps désiré, et qu'ils attendent avec impatience l'heure de la formation de cette organisation cher-eux.

POINTE-VERTE

Mardi, le 5, le Père Paré atteignait le village de Pointe-Verte, desservie de M. le curé Joseph Bérubé de Bellefleur, et parvint à une assemblée tenue à trois heures de l'après-midi. 118 membres s'inscrivirent, à la suite de la conférence qui traita particulièrement de l'union, nécessaire au bien, pour combattre la force envahissante du mal, non seulement, pour les succès spirituels, mais même matériels, dans ce temps d'inéquités et de crises.

Le curé voulut que le cercle prit le nom "Van de Montee" en mémoire du curé fondateur de la paroisse St-Jean de Bellefleur, et l'on procéda à l'élection des officiers qui sont les suivants :

Président: M. Alex Doucet, marchand; Vice-président, Michel Lévesque; Secrétaire, Amédée Roy; Trésorier, Joseph Boulay; Vice-trésorier, Richard Boulay et J. B. Lagacé. Aumônier: Curé, Joseph Bérubé.

"PETIT-ROCHER"

Le soir, le missionnaire acéjiste se rendit en voiture à "Petit-Rocher", où réside M. le curé M. P. Savoye. Dès sept heures, une couple de cent jeunes gens étaient réunis dans la magnifique salle qui avait longtemps servi d'église paroissiale. M. le curé M. P. Savoye, et notre nouvel aumônier régional, M. G. P. A., curé de Campbellton, et notre nouveau missionnaire, M. P. Savoye, se firent entendre et furent très applaudis. M. le curé M. P. Savoye fit une chaleureuse présentation, avec, tout d'abord, de la compagnie de Jeunes de la paroisse, et se termina par un discours sur l'importance de l'union. M. le curé M. P. Savoye fit également une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

M. le curé Savoye fit une présentation, avec, tout d'abord, de la paroisse et se termina par un discours sur l'importance de l'union.

L'HON. F. RINFRET

EST DECEDE LUNDI DERNIER

Le propriétaire de l'Edmundston Motors Ltd. succomba à une courte maladie. Il était président du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

MORT A 38 ANS

La mort a frappé soudainement l'un de nos hommes d'affaires les plus estimés de la ville d'Edmundston, lundi soir dernier, dans la personne de Frank E. Fournier, propriétaire du garage Edmundston Motors et de l'Edmundston Filling Station.

Quelque jeune encore le défunt avait une carrière commerciale assez étendue. Il fut pendant plusieurs années agent de l'International Harvester Co. et son travail attirait l'attention de ses chefs qui le désignèrent en Algérie où il séjourna dans l'intérêt de cette compagnie pendant trois ans.

C'est au cours de son voyage en Algérie qu'il reçut une blessure à la tête. M. Fournier fut gérant de la succursale de J. Clark & Co. en notre ville, pendant plusieurs années et lorsque cette compagnie ferma ses portes, il organisa l'Edmundston Motors Ltd. où il était le président.

Le défunt laisse dans un très grand deuil, son épouse, Mlle Lillian Lynott, et un fils unique, M. Ned Fournier de St-Basile, cinq ans, M. Maxime Fournier, deux ans, M. Paul Cyr et Mme John Emmerson d'Edmundston, Mme Cléopâtre Thibault de Rivière-du-Loup et Mme Patrick Ringuette des Etats-Unis.

Le défunt était un sportsman très en vue dans notre région. Il fut l'un des fondateurs du Club de Chasse et de Pêche du comté de Madawaska, et était le président de cette organisation au moment de sa mort. Il était également un membre actif du Conseil local de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, membre du 4e degré, et appartenait au Club local de Golf.

C'est dire que le défunt comptait de nombreux amis dans notre ville et que sa disparition causa beaucoup de regrets.

Les funérailles du défunt ont eu lieu ce matin dans l'église paroissiale, à 10 heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Un grand nombre de Chevaliers de Colomb présidaient la dépouille mortelle en groupe avec bannière en tête.

Le service fut chanté par l'abbé Harit, curé de Dalhousie et cousin de Mme Fournier. Il était assisté des abbés Violette et Haché, vicaires, comme diacre et sous-diacre. Au chœur on remarquait l'abbé W. J. Conway, curé de la paroisse, l'abbé C. J. Cyr, curé de St-Amand, l'abbé B. St-Jean, curé de St-André et l'abbé Jean Doucet, aumônier de l'hôtel-Dieu de St-Basile.

La chorale sous la direction de Dr Laporte, chantait la messe des Morts harmonisée de Yon. Mme A. Landry touchait l'orgue. Après la messe, l'abbé M. P. Savoye chanta un "Pie Jesu". A la sortie Mme Thomas Guerville exécuta sur l'orgue la marche funèbre de Chopin.

Les porteurs étaient des confrères Chevaliers de Colomb: MM. J. E. Michaud, M. P. P. maire de la ville, Dr. O. J. Cormier, M. Wilfred St-Jean, M. Pat Fournier, M. L. A. Goudeau, M. Martin Theriault.

"Le Madawaska" prie Mme Fournier et les membres de la famille en leur exprimant de sa plus vive sympathie.

La famille Emmerson désire remercier tous les parents et amis qui l'ont assistée et lui ont témoigné leur sympathie dans ce deuil récent, à tous un sincère merci.

Les secrétaires et les conseillers des municipalités détermineront les besoins des cultivateurs de leur section et feront arrangement pour rembourser au département de l'Agriculture en-dehors de 30 jours à compter de la date de la décision. Les cultivateurs procéderont de même dans le remboursement à leurs municipalités.

Les pertes qui pourraient découler de ces arrangements seront partagées également par le gouvernement et les municipalités de la province. Cette décision a été prise à la suite de la conférence tenue à Edmundston le 12 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

F. E. FOURNIER

EST DECEDE LUNDI DERNIER

Le propriétaire de l'Edmundston Motors Ltd. succomba à une courte maladie. Il était président du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

MORT A 38 ANS

La mort a frappé soudainement l'un de nos hommes d'affaires les plus estimés de la ville d'Edmundston, lundi soir dernier, dans la personne de Frank E. Fournier, propriétaire du garage Edmundston Motors et de l'Edmundston Filling Station.

Quelque jeune encore le défunt avait une carrière commerciale assez étendue. Il fut pendant plusieurs années agent de l'International Harvester Co. et son travail attirait l'attention de ses chefs qui le désignèrent en Algérie où il séjourna dans l'intérêt de cette compagnie pendant trois ans.

C'est au cours de son voyage en Algérie qu'il reçut une blessure à la tête. M. Fournier fut gérant de la succursale de J. Clark & Co. en notre ville, pendant plusieurs années et lorsque cette compagnie ferma ses portes, il organisa l'Edmundston Motors Ltd. où il était le président.

Le défunt laisse dans un très grand deuil, son épouse, Mlle Lillian Lynott, et un fils unique, M. Ned Fournier de St-Basile, cinq ans, M. Maxime Fournier, deux ans, M. Paul Cyr et Mme John Emmerson d'Edmundston, Mme Cléopâtre Thibault de Rivière-du-Loup et Mme Patrick Ringuette des Etats-Unis.

Le défunt était un sportsman très en vue dans notre région. Il fut l'un des fondateurs du Club de Chasse et de Pêche du comté de Madawaska, et était le président de cette organisation au moment de sa mort. Il était également un membre actif du Conseil local de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, membre du 4e degré, et appartenait au Club local de Golf.

C'est dire que le défunt comptait de nombreux amis dans notre ville et que sa disparition causa beaucoup de regrets.

Les funérailles du défunt ont eu lieu ce matin dans l'église paroissiale, à 10 heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Un grand nombre de Chevaliers de Colomb présidaient la dépouille mortelle en groupe avec bannière en tête.

Le service fut chanté par l'abbé Harit, curé de Dalhousie et cousin de Mme Fournier. Il était assisté des abbés Violette et Haché, vicaires, comme diacre et sous-diacre. Au chœur on remarquait l'abbé W. J. Conway, curé de la paroisse, l'abbé C. J. Cyr, curé de St-Amand, l'abbé B. St-Jean, curé de St-André et l'abbé Jean Doucet, aumônier de l'hôtel-Dieu de St-Basile.

La chorale sous la direction de Dr Laporte, chantait la messe des Morts harmonisée de Yon. Mme A. Landry touchait l'orgue. Après la messe, l'abbé M. P. Savoye chanta un "Pie Jesu". A la sortie Mme Thomas Guerville exécuta sur l'orgue la marche funèbre de Chopin.

Les porteurs étaient des confrères Chevaliers de Colomb: MM. J. E. Michaud, M. P. P. maire de la ville, Dr. O. J. Cormier, M. Wilfred St-Jean, M. Pat Fournier, M. L. A. Goudeau, M. Martin Theriault.

"Le Madawaska" prie Mme Fournier et les membres de la famille en leur exprimant de sa plus vive sympathie.

La famille Emmerson désire remercier tous les parents et amis qui l'ont assistée et lui ont témoigné leur sympathie dans ce deuil récent, à tous un sincère merci.

Les secrétaires et les conseillers des municipalités détermineront les besoins des cultivateurs de leur section et feront arrangement pour rembourser au département de l'Agriculture en-dehors de 30 jours à compter de la date de la décision. Les cultivateurs procéderont de même dans le remboursement à leurs municipalités.

Les pertes qui pourraient découler de ces arrangements seront partagées également par le gouvernement et les municipalités de la province. Cette décision a été prise à la suite de la conférence tenue à Edmundston le 12 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

DECEDE

FRANK E. FOURNIER, l'un des hommes d'affaires les plus estimés d'Edmundston, qui est décédé lundi soir dernier à l'âge de 38 ans.

Le propriétaire de l'Edmundston Motors Ltd. succomba à une courte maladie. Il était président du Club de Chasse et de Pêche de Madawaska.

MORT A 38 ANS

La mort a frappé soudainement l'un de nos hommes d'affaires les plus estimés de la ville d'Edmundston, lundi soir dernier, dans la personne de Frank E. Fournier, propriétaire du garage Edmundston Motors et de l'Edmundston Filling Station.

Quelque jeune encore le défunt avait une carrière commerciale assez étendue. Il fut pendant plusieurs années agent de l'International Harvester Co. et son travail attirait l'attention de ses chefs qui le désignèrent en Algérie où il séjourna dans l'intérêt de cette compagnie pendant trois ans.

C'est au cours de son voyage en Algérie qu'il reçut une blessure à la tête. M. Fournier fut gérant de la succursale de J. Clark & Co. en notre ville, pendant plusieurs années et lorsque cette compagnie ferma ses portes, il organisa l'Edmundston Motors Ltd. où il était le président.

Le défunt laisse dans un très grand deuil, son épouse, Mlle Lillian Lynott, et un fils unique, M. Ned Fournier de St-Basile, cinq ans, M. Maxime Fournier, deux ans, M. Paul Cyr et Mme John Emmerson d'Edmundston, Mme Cléopâtre Thibault de Rivière-du-Loup et Mme Patrick Ringuette des Etats-Unis.

Le défunt était un sportsman très en vue dans notre région. Il fut l'un des fondateurs du Club de Chasse et de Pêche du comté de Madawaska, et était le président de cette organisation au moment de sa mort. Il était également un membre actif du Conseil local de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, membre du 4e degré, et appartenait au Club local de Golf.

C'est dire que le défunt comptait de nombreux amis dans notre ville et que sa disparition causa beaucoup de regrets.

Les funérailles du défunt ont eu lieu ce matin dans l'église paroissiale, à 10 heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Un grand nombre de Chevaliers de Colomb présidaient la dépouille mortelle en groupe avec bannière en tête.

Le service fut chanté par l'abbé Harit, curé de Dalhousie et cousin de Mme Fournier. Il était assisté des abbés Violette et Haché, vicaires, comme diacre et sous-diacre. Au chœur on remarquait l'abbé W. J. Conway, curé de la paroisse, l'abbé C. J. Cyr, curé de St-Amand, l'abbé B. St-Jean, curé de St-André et l'abbé Jean Doucet, aumônier de l'hôtel-Dieu de St-Basile.

La chorale sous la direction de Dr Laporte, chantait la messe des Morts harmonisée de Yon. Mme A. Landry touchait l'orgue. Après la messe, l'abbé M. P. Savoye chanta un "Pie Jesu". A la sortie Mme Thomas Guerville exécuta sur l'orgue la marche funèbre de Chopin.

Les porteurs étaient des confrères Chevaliers de Colomb: MM. J. E. Michaud, M. P. P. maire de la ville, Dr. O. J. Cormier, M. Wilfred St-Jean, M. Pat Fournier, M. L. A. Goudeau, M. Martin Theriault.

"Le Madawaska" prie Mme Fournier et les membres de la famille en leur exprimant de sa plus vive sympathie.

La famille Emmerson désire remercier tous les parents et amis qui l'ont assistée et lui ont témoigné leur sympathie dans ce deuil récent, à tous un sincère merci.

Les secrétaires et les conseillers des municipalités détermineront les besoins des cultivateurs de leur section et feront arrangement pour rembourser au département de l'Agriculture en-dehors de 30 jours à compter de la date de la décision. Les cultivateurs procéderont de même dans le remboursement à leurs municipalités.

Les pertes qui pourraient découler de ces arrangements seront partagées également par le gouvernement et les municipalités de la province. Cette décision a été prise à la suite de la conférence tenue à Edmundston le 12 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

Les cultivateurs de la section de St-Basile ont été avisés par l'intermédiaire de l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La distribution des grains devra être faite d'après le besoin réel et n'aura aucun caractère de partialité, a déclaré l'hon. M. Smith, en annonçant la décision. Les commandes devront être reçues vers le 1er mai, et pas plus tard que le 15 mai.

La quantité maximum observable par chaque cultivateur sera limitée comme suit: Avoine, 30 boisseaux; Blé, 4 boisseaux; Sarrasin, 4 boisseaux; Maïs, 30 boisseaux; Trèfle roux, 40 livres.

UN ACCIDENT TRAGIQUE PRES DE VAN BUREN

Une fillette de 3 ans périt sur le bord d'un fossé en jouant avec d'autres enfants à l'après-midi. Le garçon l'entraîne sous un poteau où elle se noie. — On travaille près d'une heure avant de pouvoir retirer le petit cadavre.

Van Buren, (D.N.C.) — La petite Jeanne Nadeau, 3 ans, fillette de M. le défunt Nadeau de Van Buren, a été la victime d'un mort tragique jeudi après-midi, alors qu'elle jouait dans un fossé et fut entraînée à la mort sous un poteau, (ouvert) à quelques pieds de distance.

L'enfant jouait avec de jeunes compagnons, sur le bord du fossé rempli d'eau. Elle fut entraînée par le courant et fut entraînée doucement vers un poteau de bois qui traverse sous la rue Wilson. L'entrée du poteau était large, et la petite Jeanne fut entraînée à la longueur, et elle n'eût été retenue par une pièce transversale alors qu'elle n'était plus qu'à quelques pieds de la mort.

Les voisins qui se trouvaient à proximité furent avertis par un cri de détresse et se précipitèrent sur le poteau. Ils réussirent à retirer le corps de la fillette, mais elle était déjà morte.

Le corps de la fillette fut placé dans un cercueil et sera inhumé à Van Buren. Les parents ont exprimé leur profonde tristesse et ont demandé que l'on s'occupe de la sépulture.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.

Les voisins ont été très touchés par la mort de la petite Jeanne et ont offert leur sympathie aux parents. On espère que l'accident sera évité à l'avenir.